



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/La-nature-a-t-elle-un-prix>

À propos du dossier de l'Humanité des débats du  
16/5/2009 :

# La nature a-t-elle un prix ?

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1998 à 2009 - Année 2009 - N° 1103 - novembre 2009 -

Date de mise en ligne : lundi 30 novembre 2009

---

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

---

Bernard Chevassus-au-Louis a relevé le déficit et il nous laisse d'abord entendre que le sens même de biodiversité reste à comprendre pour la plupart d'entre nous : « Depuis le milieu du 19ème siècle, un certain nombre d'arguments ont été mobilisés pour défendre la nature. Esthétiques, philosophiques, culturels, éthiques ... S'ils font mouche sur des espaces ou des espèces déjà remarquables par la société, ils s'avèrent insuffisants pour défendre cette part plus ordinaire de la nature que constituent les lombrics, les pissenlits ou encore les bactéries du sol. Jusqu'ici, non seulement cette nature-là n'avait pas de prix, mais elle avait une valeur négative [...] Or, elle nous rend des services, cette nature. Autrement dit, si elle n'a pas de prix, sa perte aura un coût. Notre questionnement a donc été de savoir si des arguments économiques pouvaient aider à la défendre ». Nous voulons croire que dans un monde qui ne serait plus soumis à la puissance de l'argent, l'explication scientifique suffirait à convaincre les citoyens, mais il est vrai que leur éloignement progressif de la ruralité et l'industrialisation de la plupart des processus de production a effacé peu à peu une certaine expérience, même empirique, que les générations précédentes avaient des mécanismes naturels. Pour apprécier le bien-fondé ou le moindre mal que constitue la référence économique comme instrument de mesure, il faut aussi admettre que l'écologie a encore peut-être l'essentiel à découvrir : « Il n'était pas question d'évaluer chaque espèce une à une. La science écologique n'aurait pas pu s'en débrouiller. En outre, ce ne sont pas les entités qui comptent, mais ce qu'elles réalisent ensemble [...] Nous avons donc considéré la biodiversité ordinaire comme une boîte noire et décidé d'évaluer non pas ce qu'il y a dedans, mais les services qui en sortent, aujourd'hui et en France ». Enfin, mesurant le risque, mais pour nous convaincre que la Commission n'entendait pas contribuer à faire de la biodiversité une marchandise : « S'il n'est plus possible de continuer à diminuer notre capital écologique global, il faut remplacer celui que l'on perd et non l'échanger contre d'autres éléments de bien-être [...] L'échelle régionale paraît raisonnable, quand bien même des échanges internationaux ne sont pas exclus, par exemple dans le cas des grands fleuves européens ».

Gilles Benest, biologiste et responsable du réseau France nature environnement, était membre de la Commission : « Il y a une réalité : l'homme ne plane pas au-dessus de la nature. Il y exerce une pression et il faut l'accepter. L'outil économique proposé par le groupe de travail [...] doit permettre de la prendre en compte. Concernant l'énergie, nous disposons d'un étalon de mesure identique pour chaque source : le watt. Nous n'en avons pas quand il s'agit de comparer une autoroute à une prairie. L'étalon monétaire va servir d'étalon commun. C'est une révolution culturelle [...] La seule chose que l'on soit à peu près capable d'évaluer monétairement, ce sont les services rendus par la nature à la société. Or une part de la nature ne rend des services qu'à elle-même. Dans une perspective de bouleversements climatiques, donc d'évolution de la biodiversité, il convient de ne pas la négliger [...] Il y a trois ans, nous avons créé des quotas de CO2 en pensant que cela servirait à réduire les émissions de gaz. Aujourd'hui, on le constate : les plus riches achètent leurs quotas de CO2, autrement dit le droit de continuer à polluer. C'est un risque réel dont il convient de se prémunir ».

Il vaudrait donc mieux avancer plus rapidement sur les outils scientifiques qui permettraient une véritable caractérisation (aspects biologique et autres) de la biodiversité. Mais l'économie n'y voit sans doute pas d'intérêt.

Dominique Bourg, philosophe, directeur de l'Institut de politiques territoriales et d'environnement humain à l'université de Lausanne, sollicité dans le débat, n'a pas pris part aux travaux de la Commission. Il précise quelques notions : « Il faut réserver l'usage de la notion de prix à tout ce qui s'échange. La façon la plus pratique d'échanger consiste à fixer un prix. Par définition les marchandises peuvent s'échanger et se substituer par le biais d'une évaluation monétaire. Dans le cas de biens qui ne sont pas substituables, il faut parler de coût plutôt que de prix. La vie d'un être humain a un coût, mais elle n'a pas de prix, car toute vie est singulière, irremplaçable. La valeur, enfin, est une entité non seulement inéchangeable et insubstituable, mais qui conditionne toutes les autres. Par exemple, la stabilité climatique qui, dans l'histoire de l'humanité, a rendu possible l'éclosion et le développement des civilisations. On sait désormais que tout peut basculer [...] Elle n'a donc pas de prix ni de coût : c'est la valeur limite qui conditionne toute construction sociale ». Avant de discuter leur application à la préservation de la biodiversité : « Une espèce vaut par sa singularité, sa disparition est irréversible et irremplaçable. Mais ce qui a encore plus de valeur c'est la diversité biologique qui donne au vivant sa faculté de résistance et d'adaptation [...] Aujourd'hui, le concept de biodiversité nous fait comprendre que l'homme appartient à un réseau d'interdépendance, sans lequel il ne peut vivre [...] Il faut se demander si un service dégradé est substituable, mais surtout s'il y a intérêt à le laisser détruire au

risque de compromettre l'existence de tous [...] La compensation suppose qu'on remplace le même par le même et que ce marché soit fermement encadré par l'État. Ce qu'on appelle le droit de polluer n'a de légitimité que s'il se substitue à une situation où la pollution est illimitée et n'est pas mesurée. Il ne suffit pas de fixer des quotas. Car le plus riche aura toujours la possibilité de racheter le quota du pauvre [...] La monétarisation de la diversité biologique n'est donc souhaitable et admissible éthiquement que si elle s'accompagne de mesures d'interdiction des comportements les plus destructeurs. Une logique marchande qui porte sur des biens échangeables n'est pas en soi répréhensible, sous réserve qu'on ne l'étende pas à ce qui n'est pas échangeable ». Le problème est bien que, intrinsèquement, la logique capitaliste tend à toujours repousser les limites de ce qui est échangeable. L'outil philosophique peine décidément à faire émerger l'idée de rupture.

Enfin, Franck-Dominique Vivien, économiste de l'environnement, que nous avons déjà cité, n'était pas non plus membre de la Commission : « Le rapport sur l'approche économique de la biodiversité [...] s'intéresse à un objet naturel précis : les services environnementaux rendus par certains types d'écosystèmes. C'est un exercice singulier qui n'a pas vocation à être étendu à toute problématique environnementale [...] Le langage économique peut être utile au débat public, à la démocratie, et à la prise de décision. Fixer un prix, c'est d'abord établir un coût [...] Mais ce langage est également susceptible d'avantager les groupes d'intérêts les plus habiles à manipuler un référentiel monétaire [...] Jusqu'où peut-on autoriser l'outil économique et quelles limites établir ? Il n'existe pas de réponse unique. La valeur, même morale, que nous donnons à la nature n'est pas fixe dans l'espace et dans le temps. Il existe autant de rapports à la nature qu'il existe d'objets naturels, de sociétés et d'époques [...] Ainsi, pour diverses raisons, notre société moderne a admis que l'eau peut être sous emprise économique ».

Si l'eau doit servir d'exemple de ce qui, dans la nature, risque de devenir marchandise, nous verrons qu'il vaut mieux définitivement réfuter l'outil économique.